

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 06 OCTOBRE 2014
N°80/2014

L'AN DEUX MILLE QUATORZE LE SIX OCTOBRE

Le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué le 25 septembre 2014, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de M. NIVON Jacques, Maire.

PRESENTS : M. Mmes NIVON J., BARET E., CAILLAT G., CATTANI J. L., CERONI J., CHABANY S., CHAIB J., DIBON C., DIETRICH F., GALLEGRO G., GALVEZ M., HAMEL E., LEGROS N., MANTONNIER D., MENDEZ M., MILET F., RIOU M., SANCHEZ D., VITINGER A., ZABONI S., ZANNI B.

EXCUSEE : KOENIG S.

PROCURATIONS : MILLET G. à CAILLAT G.

En application de l'article L 2121-15 du code général des collectivités territoriales, Monsieur Eric BARET est nommé secrétaire de séance.

DECISIONS MODIFICATIVES – BUDGET COMMUNAL

Michel MENDEZ, adjoint aux finances, informe de la nécessité de procéder à des décisions modificatives pour les événements suivants :

- changement d'imputation sur une recette d'investissement 2013

la subvention de 8 362. 50 € concernant les abris bus a été imputée au compte 1313 qui est un compte amortissable au lieu du compte 1323. Afin de régulariser la situation, il est demandé de procéder à la modification suivante :

- en recette compte 1323	+ 8 400 €
- en dépense compte 1313	+ 8 400 €

- amortissement de la subvention d'équipement 2013 de 140 000 € au profit du budget de l'eau (amortissement sur 5 ans)

Afin de pouvoir procéder à l'amortissement de la subvention d'équipement précitée, M. MENDEZ propose à l'assemblée de procéder à la décision modificative suivante :

En section de fonctionnement :

- en dépenses imprévues 022	- 20 000 €
- en dépenses ski scolaire 60421	- 6 600 €
- en divers au 6228	- 1 400 €
Total	- 28 000 € (1/5 de 140 000 €)
- en dépenses au 6811	+ 28 000 € (compte d'amortissement)

Envoyé en préfecture le 05/11/2014

Reçu en préfecture le 05/11/2014

Affiché le **SLO**

En section d'investissement :

- en dépenses au 020 + 28 000 €
- en recettes au 28041641 + 28 000 €

LE CONSEIL APRES AVOIR DELIBERE A L'UNANIMITE

APPROUVE les décisions modificatives suivantes :

- en recette compte 1323 + 8 400 €
- en dépense compte 1313 + 8 400 €

En section de fonctionnement :

- en dépenses imprévues 022 - 20 000 €
- en dépenses ski scolaire 60421 - 6 600 €
- en divers au 6228 - 1 400 €
- en dépenses au 6811 + 28 000 €

En section d'investissement :

- en dépenses au 020 + 28 000 €
- en recettes au 28041641 + 28 000 €

AINSI FAIT ET DELIBERE EN MAIRIE, les jour, mois et an que dessus
Pour copie conforme,
CHAMP sur DRAC le 13 octobre 2014.

Le Maire,

Certifié sous sa responsabilité le caractère exécutoire
de l'acte compte tenu de sa télétransmission en préfecture
et de sa publication ou notification



[Handwritten signature in blue ink]

